

Luxembourg, le 03 JUL. 2020



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

SUDWAND S.A.
Monsieur Maxime Kauff
2, rue Pierre d'Aspelt
L-1142 LUXEMBOURG

N/Réf.: 95718-M
V/Réf.: 9922-048

Monsieur,

En réponse à votre requête du 10 juin 2020 par laquelle vous sollicitez la modification de l'autorisation ministérielle n°95718 du 5 mai 2020 relative à la réalisation de fouilles archéologiques sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de DIPPACH: section B de BETTANGE/MESS (Im Gelbenberg), sous les numéros 1117, 1120/347, 1120/348, 1120/349 et 1120/729, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je fais droit à votre demande en modifiant la condition No 3 de l'autorisation précitée comme suit :

3. Les travaux seront réalisés en dehors de la période de reproduction et de nidification s'étendant du 1^{er} mars à mi-juillet.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations éventuellement requises.

Toutes les autres conditions de l'autorisation No 95718 du 5 mai 2020 restent entièrement applicables.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable

Mike Wagner
Premier Conseiller de Gouvernement

La présente publication a été faite en vertu de l'article 60 (2) de la loi du 18 juillet 2018 relative à la protection de la nature et des ressources naturelles.

Schouweiler, le 16 juillet 2020

Pour la commune de Dippach,
(s.) Manon BEI-ROLLER
Bourgmestre



(s.) Fränky WOHL
Secrétaire p.d.